



Contribution de Dominique DELORT, 2^e section – ASOM

Séance de Présentation du Rapport du Groupe de travail sur la relation entre l'Afrique et la France

Académie des sciences d'Outre-mer

Jeudi 20 novembre 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire perpétuel, chers toutes et tous,

Je souhaite rester très proche du rapport Afrique et n'apporter que quelques éléments personnels de compréhension. Jean-Marc de La Sablière qui a présenté le rapport a établi un constat clair, net, et que nous partageons. Il est bien évident que la France est en difficulté et que celle-ci s'aggrave. Pourtant, nous avons tenu à apporter des nuances, ainsi nous écrivons :

La fermeture des bases ne signifie pas un rejet des alliances et de la coopération militaire.

Tel est l'essentiel du constat qu'il convient de garder en tête, la réversibilité en fonction des intérêts réciproques reste possible. C'est un élément très important. Un peu plus loin, nous constatons :

En dehors de Djibouti, la fin des bases, malgré l'image négative de déclassement de la France colportée, a été, tout compte fait, actée sans regrets.

Actée sans regrets mais soyons honnêtes, il y a de la nostalgie. L'histoire militaire était inscrite dans nos bases et pour certaines d'entre elles, c'est aussi le rappel d'opérations militaires récentes avec la mort au combat de nos soldats.

Si les USA fermaient leurs bases en Europe, des Américains penseraient que c'est aussi sans regrets, mais quel choc à portée géopolitique ! Plus loin, le rapport souligne :

La France, selon l'expression couramment utilisée, n'entendait d'ailleurs plus, depuis un certain temps, passer pour le « gendarme de l'Afrique francophone » ; elle avait déjà réduit une part de son dispositif, sans parvenir à clore cette phase de son histoire en Afrique.

Je tiens à rappeler que le dispositif après les indépendances avait pour but d'assurer la défense des nouveaux états et leur permettre de se développer en sécurité. Vision gaullienne poursuivie par ses deux successeurs.

Par la suite, le dispositif répond à la stratégie africaine du président Mitterrand définie notamment lors du discours de la Baule. Par la suite, la stratégie de la France devient floue. On peut même le constater lors du coup d'état en RCI en décembre 1999, en pleine cohabitation à Paris. Après 2000, la formulation politique devient difficile à saisir...

Enfin, on avait longtemps souhaité conserver des réservoirs de force pour être très réactif en cas d'évacuation de ressortissants ou d'engagement limité dans un pays. Une évidence ensuite :

Le monde avait changé.

Je ne peux que citer : Russie, Chine, Turquie, Inde, EAU, USA... Je pourrais développer et raconter leurs apparitions.

Tout n'est pas négatif puisque nous prenons en compte un volet important de la relation défense avec les pays africains :

Mettre fin, à la demande de partenaires africains, à notre présence militaire permanente en vue d'actions opérationnelles éventuelles, ne signifie pas la fin de la coopération, en particulier dans le domaine de la formation et de l'entraînement (infra).

C'est bien dans ce sens que les armées, à travers des exercices ou de la coopération, gardent le contact avec les armées africaines. En toute logique, nous pouvons affirmer :

Cela ne doit pas impliquer par ailleurs une dénonciation automatique des accords de défense dès lors que nos partenaires souhaitent leur maintien avec des ajustements, tenant compte des contraintes nouvelles du fait de la suppression des bases. Nul ne sait de quoi demain sera fait.

Néanmoins, la France ne semble pas placer l'Afrique dans ses priorités majeures parce qu'elle ne sait plus répondre à la question pourquoi agir et prendre des risques ? ! Point clé dans mon évaluation personnelle que je sais aussi assez partagée.

Venons-en à un nouveau chapitre :

Propositions : l'urgence ; quelques lignes directrices ; les objectifs prioritaires

En premier lieu, le plus urgent en matière de sécurité :

Au-delà du maintien, en les adaptant, des Accords de défense également souhaitée par plusieurs alliés, la coopération militaire de la France dans le domaine de la formation et de l'entraînement est un atout insuffisamment mis en valeur dans les médias.

On peut comprendre pourquoi quand on voit la place des informations africaines dans la plupart des médias nationaux et en dehors des revues spécialisées.

Les pays africains en sont encore les principaux bénéficiaires de la coopération. Aucun autre État, semble-t-il, ne fournit une offre de cette qualité pour un coût au surplus assez faible (45 millions d'euros, sans compter l'utilisation de 27 fonds de concours et les actions menées pour le compte de l'Union européenne).

Je continue : Optimisation des sommes allouées mais c'est très peu...

Les fleurons en sont les Écoles nationales à vocation régionale (une vingtaine) que les États se sont totalement appropriées et qui couvrent des secteurs de plus en plus divers allant de l'école de guerre de Yaoundé au cyber (Afrique du sud) en passant par la lutte contre le terrorisme (Abidjan...).

La coopération bilatérale couvre par ailleurs des secteurs de sécurité intérieure (police, gendarmerie).

Parallèlement, l'accueil dans les écoles militaires en France est apprécié, quoiqu'insuffisant en nombre. Globalement, la demande africaine de coopération concernant la formation et l'entraînement d'officiers et de sous-officiers excède notre offre.

Alors que plus de rigueur budgétaire est globalement recherchée et que des dépenses excessives, voire inutiles sont constamment citées, il serait plus que regrettable que pour quelques millions d'euros, l'atout dont nous disposons dans le domaine de la coopération militaire soit réduit.

Déjà il y a 20 ans, nous avons pris le risque de diminuer le nombre de places à Saint-Cyr réservé aux jeunes africains. Nous avons ainsi perdu une influence dans certaines armées au bénéfice d'autres pays, la Russie notamment.

À cette époque, j'ai entendu le général américain en charge de l'Afrique dire que leur objectif était de former 95 % de CEMA, quelle ambition !

Faire fructifier cet atout (la coopération militaire) à forte plus-value devrait donc être une priorité.

UNE priorité, mais à quelle place !